

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b></p> <p><b>Séance du 10 juillet 2020</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 06 juillet, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 10 juillet à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15</p> <p><b>Délibération n°D_2020_07_10_07</b></p>	<p>Etaient présents : Mesdames Pierrette BATON-MARECHAL, Anne-Marie CECCON, Carole CHEN, Josiane MASSON et Cécile PAKOSZ; Messieurs Louis BUDA, Georges CANICATTI, Christophe COMÉ, Laurent ESTEULLE, Julien LANGLOYS, Christophe PIAZZONI et Norbert REGARD.</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Émilie COMBES à Mme Anne-Marie CECCON, M. Marc BRUNIER à M. Norbert REGARD, M. Jean-Philippe GECHELE à M. Georges CANICATTI Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M Laurent ESTEULLE est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Désignation des représentants à l'association des communes forestières**

Vu l'adhésion de la commune de Contamine-Sarzin à l'association des communes forestières ;

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commune de Contamine-Sarzin ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DESIGNE**
- M. Norbert REGARD délégué titulaire à l'association des communes forestières.
- M. Marc BRUNIER délégué suppléant à l'association des communes forestières.

La présente délibération sera notifiée au président de l'association des communes forestières.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 18 septembre 2020</p> <p>Et de la publication le : 13 juillet 2020</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 13 juillet 2020</p> <p>Le Maire,</p> <p>Georges CANICATTI</p>
--	---